

**125**

NUMÉRO

vendredi 17 janvier 2003

NOTES D'IÉNA
INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**« RENFORCER
L'ATTRACTIVITÉ DE
L'ÉCONOMIE FRANÇAISE AU
SERVICE DE LA CROISSANCE
ET DE L'EMPLOI »**

RAPPORTEUR :

HENRI DE BENOIST

AU NOM

DE LA SECTION DES

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

GÉNÉRAUX

ET DE LA CONJONCTURE

PRÉSIDIÉE PAR

HENRI DE BENOIST

Depuis plusieurs années, des appréciations sensiblement divergentes sont régulièrement émises sur la capacité de la France à conserver sur son territoire les entreprises qui y sont installées ou à attirer les investisseurs étrangers afin qu'ils contribuent à la croissance et à l'emploi. C'est dans le contexte de ces interrogations récurrentes que le Premier ministre a saisi le Conseil économique et social pour lui demander de dégager des orientations et des propositions convergentes permettant d'améliorer l'attractivité de l'économie française.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

DES

21 ET 22 JANVIER 2003

■ Publication 01 44 43 61 77

Service de la communication

■ Diffusion 01 44 43 63 30

Service des archives et de la distribution

■ Service de presse 01 44 43 61 25/21

Catherine Léger et Nelly Sauvage

■ www.ces.fr

I – DES INDICATEURS D’ATTRACTIVITÉ CONTRASTÉS

La situation de la France du point de vue de l’attractivité apparaît globalement favorable si l’on en juge par son classement au sein des pays d’accueil des investissements directs étrangers (avec le 6^{ème} rang mondial en 2000 en termes de stock et le 3^{ème} rang en termes de flux en 2001) et par la place des capitaux étrangers dans notre économie (30 % des salariés et 35 % du chiffre d’affaires de l’industrie).

Selon les enquêtes réalisées auprès des « décideurs internationaux », notre pays possède des atouts indéniables : leur appréciation est ainsi plutôt positive sur des critères tels que les réseaux de transport et de télécommunications, la qualité des ressources humaines, la situation géographique ou la qualité de la vie. En revanche, le climat social et le cadre juridique et fiscal suscitent des jugements beaucoup plus critiques. Cela étant, la taille de notre marché, situé au cœur de l’Europe, joue en faveur de notre pays.

Par ailleurs, la France est généralement classée au premier rang en Europe pour accueillir les centres de recherche-développement et de design, ainsi que les entrepôts et les plate-formes logistiques. Elle est cependant moins bien placée pour les fonctions administratives et comptables, les centres d’appel et la localisation des sièges sociaux.

II - UNE ATTRACTIVITÉ QUI RESTE LARGEMENT PERFECTIBLE

Notre pays ne saurait ainsi se reposer sur ses acquis. Pour le Conseil économique et social, la France doit au contraire tout faire pour renforcer sa position dans la compétition pour attirer les capitaux étrangers, ce qui suppose de remédier à ses points faibles, mais aussi - et peut-être surtout - de veiller au maintien et au développement de ses points forts.

A - REMÉDIER AUX FAIBLESSES DE L’ÉCONOMIE FRANÇAISE ET FAVORISER UNE COOPÉRATION EUROPÉENNE ACCRUE

1. Aller vers une fiscalité euro-compatible

Le Conseil économique et social souhaite que le gouvernement français soit au premier rang pour impulser une réflexion sur **l’harmonisation des prélèvements obligatoires au niveau européen** afin d’éviter la généralisation d’une course au moins-disant fiscal et social. Celle-ci se révélerait sans aucun doute néfaste pour la qualité de l’environnement économique et social, et donc

pour l’attractivité de tous les pays de l’Union. C’est donc une démarche de « **mieux-disant** » **fiscal et social** qui doit être privilégiée, cette stratégie étant la seule susceptible tout à la fois d’attirer les investissements étrangers, de réaliser les objectifs ambitieux de l’Europe et d’assurer le progrès de l’ensemble de ses habitants.

2. Rendre le droit du travail plus lisible pour tous les acteurs concernés

Il conviendrait de **consulter de manière plus systématique les partenaires sociaux sur tout projet législatif et réglementaire** dans le cadre d’un dialogue régulier avec leurs futurs utilisateurs. Le rôle et l’articulation des acteurs et des niveaux dans la production de la législation du travail devraient aussi être repensés, en s’inspirant des réflexions conduites sur la **place respective de la loi et du contrat**, ainsi que sur leur contenu normatif. Il serait également souhaitable de **limiter les effets rétroactifs de la jurisprudence**, de confier aux partenaires sociaux la **capacité juridique d’interpréter les conventions** qu’ils concluent et d’inviter le juge à consulter les commissions de suivi ainsi que les signataires des conventions mises en cause avant d’arrêter leurs décisions.

3. Garantir une véritable stabilité juridique et agir dans le sens de la simplification administrative en matière économique

D’une manière générale, il conviendrait de s’en tenir au droit français classique, simple et peu onéreux, tout en développant les modes alternatifs de règlement des litiges. Mais un effort d’amélioration du travail parlementaire doit conduire à une **plus grande clarté des textes adoptés**. De même, la création d’une **instance chargée spécifiquement d’assurer la cohérence des différentes branches du droit** (droit des sociétés et droit du travail notamment) et la **spécialisation de certains magistrats en matière économique** pourraient être envisagées. Il serait sans doute opportun de développer les procédures qui se traduisent par un **engagement préalable de l’administration** sur la portée d’un contrat.

La simplification administrative passe par la mise en place d’un **véritable interlocuteur unique et par la diminution de toutes les lourdeurs administratives** qui peuvent constituer des freins à l’activité : à cet égard, le remplacement de certains justificatifs par des attestations sur l’honneur, le renversement de la règle selon laquelle le silence d’un organisme public au bout de quatre mois vaut rejet ou encore

la création d'un véritable Code de l'entreprise pourraient être envisagés.

4. Améliorer l'image de notre pays

Une **action volontariste de promotion** de l'image de la France devrait viser à faire disparaître les *a priori* qui circulent dans les milieux d'affaires étrangers, en mettant en évidence, par des **actions ciblées**, les points forts trop souvent sous-évalués de notre pays. Une **sensibilisation accrue de nos concitoyens** à l'importance de la qualité de l'accueil ainsi qu'à l'impact de leurs propos et de leur comportement à l'étranger est évidemment souhaitable. Par ailleurs, un plus grand intérêt des Français à **participer activement à la vie des instances communautaires** permettrait sans doute à notre pays d'exercer un plus grand pouvoir d'influence.

B - CONFORTER NOS ATOUTS POUR LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS POTENTIELS

1. Une population active qualifiée et à la productivité élevée, dont la pérennité doit être assurée par la formation initiale et professionnelle

La qualité de notre système de formation est assez unanimement saluée. Toutefois, dans un contexte où les ruptures technologiques et professionnelles se multiplient, il est clair que **l'amélioration de son efficacité est un enjeu prioritaire** pour les entreprises comme pour les salariés. Pour le Conseil économique et social, la formation tout au long de la vie n'a véritablement de valeur que si des retombées effectives en matière de perspectives de carrière et de progression des rémunérations sont assurées. L'enjeu des négociations en cours sur ce thème entre les partenaires sociaux est aussi de rendre possible la préservation par notre pays de l'atout constitué par la qualité de sa main d'œuvre, qui démontre notamment un **niveau de productivité parmi les plus élevés au monde**.

2. Une qualité d'infrastructure reconnue, qui doit être maintenue par un effort soutenu d'investissements publics

Afin d'inscrire l'investissement public dans un projet de développement durable, le Conseil économique et social préconise d'adopter, y compris au niveau européen, une **approche renouvelée de la dépense publique**, en accordant la priorité aux projets dont la contribution au potentiel de croissance économique et de développement social s'avère

élevée. A cet effet, il souligne tout particulièrement la nécessité de faire de l'Europe un acteur à part entière en la matière, ce qui implique notamment de placer les infrastructures d'intérêt communautaire **aux premiers rangs des ambitions et des politiques communes**. Sauf à envisager un élargissement des moyens budgétaires, il est clair que des **marges de manœuvre** résident non seulement dans l'affirmation de la Banque européenne d'investissement (BEI) en tant que banque publique de l'Union, mais aussi dans l'exploitation de la capacité collective d'emprunt des Etats membres.

3. Un niveau élevé de dépenses de recherche dont l'efficacité doit cependant être améliorée

Notre pays possède des pôles d'excellence scientifiques et technologiques qui constituent des points forts dans la compétition internationale. Toutefois, avec le 4^{ème} rang dans le monde pour le montant des dépenses de recherche et développement, cet effort ne représente que 5,3 % des dépenses de l'OCDE en la matière contre 44 % pour les Etats-Unis. Par ailleurs, son intensité n'a que faiblement progressé au cours des dernières années, ce qui ne peut que limiter à terme sa capacité d'innovation. Cela ne rend que plus nécessaire une politique incitant tous les pays membres à **développer et à coordonner leurs actions** notamment dans l'ensemble des secteurs de haute technologie. Il convient surtout **d'améliorer l'efficacité de ces dépenses**, domaine dans lequel notre pays apparaît quelque peu déficient en raison d'une difficulté certaine à articuler recherche fondamentale et innovation.

*

* *

Pour le Conseil économique et social, toutes les énergies doivent être mobilisées pour accueillir de nouveaux investissements étrangers dans la mesure où ils contribuent à la croissance et à l'emploi. La réponse aux défis du futur ne saurait toutefois se situer dans une concurrence exacerbée, mais plutôt dans une **coopération revigorée entre les Etats membres au bénéfice de l'accomplissement du projet européen**. Elle réside aussi dans le **refus d'opposer efficacité économique et justice sociale**, tant cette dernière est indispensable pour mobiliser l'ensemble de la société française.

NOTE FLASH

Assemblée plénière
21 et 22 janvier 2003

Henri de BENOIST

Né(e) le 18/11/1938 à
BOUCONVILLE-VAUCLAIR
(Aisne)Membre du Groupe de
l'AgriculturePrésident de la section des
Problèmes économiques
généraux et de la ConjonctureMembre de la Commission
spéciale du Plan

Fonctions

Président du groupe Céréaliéristes
de France (AGPB-
UNIGRAINS-France export
céréales, Univers céréales)Président de la Caisse de Crédit
agricole du Nord-Est (Reims)

Autres fonctions

Vice-Président du Conseil
central de l'ONIC

Maire de Bouconville-Vauclair

Décorations

Commandeur dans l'ordre
national du mérite agricole
Officier dans l'ordre national
du mérite
Chevalier dans l'ordre national
de la Légion d'honneur
Chevalier dans l'ordre des
palmes académiques

Diplôme

Ingénieur INA Paris

« **RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE L'ÉCONOMIE
FRANÇAISE AU SERVICE DE LA CROISSANCE ET DE
L'EMPLOI** »

RAPPORTEUR : HENRI DE BENOIST

La situation de notre pays du point de vue de l'attractivité apparaît contrastée, mais globalement favorable. La France doit néanmoins tout faire pour **renforcer sa position dans la compétition** pour attirer les capitaux étrangers, ce qui suppose naturellement de remédier à ses points faibles, mais aussi - et peut-être surtout - de veiller au maintien et au développement de ses avantages comparatifs.

A - REMÉDIER AUX FAIBLESSES ATTRIBUÉES À L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET FAVORISER UNE COOPÉRATION EUROPÉENNE ACCRUE

1.- Pour une fiscalité euro-compatible :

- impulser une réflexion sur l'harmonisation des prélèvements obligatoires au niveau européen ;
- éviter la généralisation d'une course au moins-disant fiscal et social.

2 - Rendre le droit du travail plus lisible pour tous les acteurs concernés :

- consulter de manière systématique les partenaires sociaux sur tout projet législatif et réglementaire ;
- redéfinir les rôles respectifs et l'articulation des acteurs et des niveaux dans la production de la législation du travail (loi-contrat) ;
- limiter les effets rétroactifs de la jurisprudence.

3.- Garantir une véritable stabilité juridique et agir dans le sens de la simplification administrative :

- créer une instance chargée d'assurer la cohérence des différentes branches du droit ;
- spécialiser certains magistrats en matière économique ;
- développer les procédures se traduisant par l'engagement préalable de l'administration sur la portée d'un contrat ;
- mettre en place un véritable interlocuteur unique en diminuant toutes les lourdeurs administratives pouvant constituer des freins à l'activité.

4.- Promouvoir l'image de la France à l'étranger :

- mettre en évidence nos points forts trop souvent sous-évalués ;
- sensibiliser davantage nos concitoyens à l'importance de la qualité de l'accueil, ainsi qu'à l'impact de leurs propos et de leur comportement à l'étranger ;
- inciter les Français à une participation plus active à la vie des instances communautaires.

B - CONFORTER NOS ATOUTS POUR LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS POTENTIELS

1.- Une population active qualifiée et à la productivité élevée dont la pérennité doit être assurée par le relèvement de l'efficacité de la formation initiale et professionnelle :

- améliorer l'efficacité de la formation pour permettre l'adaptation de notre main d'œuvre aux nouveaux développements technologiques ;
- donner tout son sens à la formation tout au long de la vie en garantissant des retombées effectives en termes de carrière et de rémunération.

2.- Une qualité d'infrastructure qui doit être maintenue par un effort soutenu d'investissements publics :

- adopter une approche renouvelée des dépenses publiques accordant la priorité à celles dont la contribution au potentiel de croissance économique et de développement social s'avère élevée ;
- placer les infrastructures d'intérêt communautaire aux premiers rangs des ambitions et des politiques communes, en exploitant, à cet effet, toutes les marges de manœuvre financières (budget de l'Union, Banque européenne d'investissement, politique d'emprunt).

3.- Un niveau élevé de dépenses de recherche dont l'efficacité doit encore être améliorée :

- inciter tous les pays membres à développer et coordonner leurs actions, notamment dans l'ensemble des secteurs de haute technologie ;
- articuler plus étroitement recherche fondamentale et appliquée.